

QU'EST-CE QUI DOIT ÊTRE FAIT ? QUE POUVONS-NOUS FAIRE ?

L'Accord sur les incendies et la sécurité des bâtiments au Bangladesh

Si la catastrophe du Rana Plaza a eu un quelconque effet positif, il s'agit sans doute du fait que les consommateurs d'Amérique du nord et d'Europe comprennent maintenant les véritables coûts des vêtements mode à bas prix. En conséquence, les grandes marques et les détaillants ont été avisés qu'ils doivent prendre des mesures concrètes pour assurer que les travailleurs qui fabriquent leurs vêtements n'ont pas à risquer leur vie pour le faire.

Les syndicats mondiaux IndustriALL et UNI, des syndicats du Bangladesh et des ONG œuvrant dans le secteur du droit du travail ont fait campagne pour convaincre les grandes marques de vêtements de signer l'Accord sur les incendies et la sécurité des bâtiments au Bangladesh dans le but d'empêcher que d'autres catastrophes du même genre se produisent à l'avenir.

Contrairement aux codes de conduite volontaires et aux programmes de vérification en usine contrôlés par les entreprises, l'accord est une entente ayant force obligatoire signée par les syndicats mondiaux et bangladais et les grandes marques et détaillants et contresignée à titre de témoins par quatre ONG du domaine du droit du travail.

Jusqu'à maintenant, plus de 100 grandes marques et grands détaillants d'Europe, des États-Unis, du Canada, d'Australie, de Hong Kong et du Japon ont signé l'accord. Toutefois, seule une entreprise canadienne, Loblaws, est signataire de l'accord.

L'accord prévoit des inspections indépendantes des usines, des comités de la santé et sécurité démocratiquement élus, de la formation en santé et sécurité pour les travailleurs et les dirigeants dans laquelle le syndicat a un rôle à jouer, un système anonyme de dépôt de plaintes et le droit pour les travailleurs de refuser d'effectuer un travail jugé dangereux. De plus, lorsque des dangers significatifs en matière de santé et sécurité sont identifiés, les marques et les détaillants qui font affaire avec l'usine, doivent prendre en charge les coûts des améliorations nécessaires.

Un autre groupe de compagnies nord-américaines comprenant Gap, Walmart, la Baie, Canadian Tire et d'autres est à l'origine d'une autre initiative – L'Alliance pour la sécurité des travailleurs du Bangladesh – un autre organisme auto-réglementé au sein duquel les entreprises contrôlent la surveillance et la formation, où les syndicats ou les travailleurs n'ont aucun rôle à jouer et qui n'offre aucune transparence pour les consommateurs.

Il faut des changements aux politiques gouvernementales

Parce que le Bangladesh fait partie des pays les moins avancés (PMA), le gouvernement canadien permet un accès en franchise de droits au marché canadien pour les produits du textile importés du Bangladesh. Mais le gouvernement canadien n'exige pas que le Bangladesh respecte des normes minimales du travail pour que soit maintenu cet accès en franchise de droits.

Les travailleurs bangladais méritent et ont besoin d'occasions d'emploi, mais ils méritent aussi des salaires et des conditions de travail décentes et le respect de leurs droits.

Suite au verso



Comme citoyens canadiens, nous devrions faire pression sur le gouvernement canadien afin qu'il :

1. Fasse clairement savoir au gouvernement du Bangladesh que le maintien d'un accès en franchise de droits au marché canadien pour les vêtements fabriqués au Bangladesh dépend de l'amélioration et de l'application des lois du travail, particulièrement en ce qui a trait au droit des travailleurs du secteur du textile de former des syndicats et de négocier collectivement, sans interférence des employeurs ou du gouvernement.
2. Demande à toutes les entreprises canadiennes qui font fabriquer des vêtements au Bangladesh, qu'elles signent l'Accord sur les incendies et la sécurité des bâtiments au Bangladesh.

Comme syndiqués et consommateurs, nous devrions exiger que les détaillants canadiens soient tenus de rendre des comptes et faire ce qui suit :

1. Signer les pétitions en ligne demandant aux entreprises canadiennes qui faisaient fabriquer des vêtements aux usines Rana Plaza et Tazreen qu'elles versent immédiatement une juste compensation aux victimes.
2. Lorsque nous voyons une étiquette « Fabriqué au Bangladesh » sur un vêtement, nous devrions demander au commis si cette compagnie a signé l'accord et si non, pourquoi.
3. Prendre part aux campagnes d'appui aux efforts des travailleurs qui tentent de former des syndicats et de mener des négociations collectives et faire pression sur les entreprises afin qu'elles paient à leurs fournisseurs des prix leur permettant de verser à leurs travailleurs un minimum vital.

Pour obtenir d'autres informations sur cette campagne, cliquez sur les liens qui suivent :

www.maquilasolidarity.org

www.cleanclothes.org

<http://www.industriall-union.org/>